

REGION

Activité > Temps d'information

ASSOCIATIONS

« Nous avons salarié un éducateur sportif »

VINCENT GORI

« La création d'un emploi :
un outil au service de l'emploi associatif »



A+
A-
🖨️
f
👇

Cette année, l'équipe dirigée par Clément Debert (à d.) a terminé deuxième au tournoi national poussins à Paris. Des responsables d'associations aubois témoignent de leur expérience d'employeur.

Une quarantaine de dirigeants associatifs aubois étaient réunis, lundi dernier, à la Maison des associations à Troyes, pour découvrir les aides et dispositifs d'accompagnement existant pour la création d'emploi.

Un temps d'information et de témoignages, organisé par l'Apasse 10 et le Service jeunesse, sports et vie active de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube.

« On est là pour accompagner les associations, mais on n'agit pas à leur place », insiste Jean-Michel Autier, président d'Apasse 10.

« Le 1^{er} septembre dernier, nous avons salarié Clément Debert, éducateur sportif, en contrat à durée indéterminée à temps plein, raconte Guillaume Doyen, président du club Troyes Roller. Nous avons atteint les limites du temps bénévole, il nous fallait professionnaliser l'encadrement et la gestion de notre club. » Pour ce faire, l'équipe a monté, grâce à l'expérience de l'Apasse 10, un « Plan sport emploi » sur trois ans en cherchant les équilibres financiers et le développement de l'activité : UTT Troyes Roller, Rando des lacs, championnat Nationale 2, prestations de service, actions périscolaires, dans des quartiers prioritaires, en passant par une hausse de cotisation et par la location du matériel (gratuit auparavant). Pour ce projet, le club s'est également appuyé sur le dispositif CNDP, un DLA, en passant par un groupement d'employeurs (lire ci-dessous). « Nous sommes une association multifacette, mais on essaie de ne pas perdre le cœur de notre identité », insiste le président.

Les aides et dispositifs d'accompagnement

- Dispositif local d'accompagnement (DLA) : ce dispositif public propose un diagnostic et un accompagnement individualisé de la structure.
- Aide financière (34 500 € sur quatre ans) du Centre national pour le développement du sport (CNDP). Priorité : l'emploi et l'apprentissage sur le territoire.
- Aides financières (20 000 € dégressifs sur trois ans) de la Région Grand Est pour l'emploi associatif.
- Accompagnement gestion salariale de l'Apasse 10 (guichet unique pour l'emploi associatif).
- Groupements d'employeurs (GE) : possibilité pour plusieurs associations aubois (après adhésion) de mutualiser (quelques heures) un emploi salarié par le GE à temps plein.
- Plateforme de formations des bénévoles associatifs (Cress Grand Est).

Renseignements : Apasse10. Tél. 03 25 45 28 88. www.aube.gouv.fr (jeunesse-sport/vie-associative)